

Bonjour cher(e)s citoyen(ne)s,

Au nom du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, des employés municipaux et en mon nom personnel, je veux profiter de cette période préparatoire aux festivités et aux rassemblements des fêtes de Noël et du Nouvel An qui s'en viennent pour souhaiter à tous et à toutes un joyeux temps des fêtes entre amis et en famille.

Il faut profiter de ces moments pour prendre un peu de recul et de réflexion pour valider nos valeurs et nos façons de vivre en famille et en société. Être bienveillant les uns envers les autres et avoir un esprit de bon voisinage.

Souhaitons-nous pour le bien de notre communauté, la paix, l'amitié et la santé dans le but de mieux vivre. Bien à vous.

Jean-François Pelletier, Maire

## Invitation du conseil municipal

Nous sommes en période préparatoire pour le budget 2024 et le plan triennal des immobilisations\*. C'est une période importante pour vos élus en particulier et la direction pour garder la charge fiscale des citoyens à un niveau raisonnable tout en couvrant les services de base de qualité. Nous sommes très conscients que nous sommes dans une période économique difficile et exigeante.

**Le dépôt du budget sera le mercredi 20 décembre 2023 à 20 heures.** Nous serons heureux de répondre à vos questions et de vous informer du mieux possible. N'oubliez pas le dépôt du budget est suivi d'une rencontre citoyenne. Un léger goûter sera offert.

Le conseil municipal invite la population à la présentation et à l'adoption du budget municipal 2024 et du plan triennal des immobilisations\*

*\*Le plan triennal des immobilisations est un programme de réalisation de projets d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser au cours des 3 prochaines années.*

## Calendrier 2024 de la collecte des matières résiduelles

Vous recevrez bientôt le calendrier de la collecte des matières résiduelles pour l'année 2024 dans votre boîte postale!

## Rappel d'un règlement municipal

### Stationnement de nuit prohibé Règlement 361, Article 28

Le stationnement des véhicules routiers est interdit sur les chemins publics de la municipalité, pendant la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, entre 0 h et 7 h du matin, sauf les 24, 25, 26 et 31 décembre et le 1<sup>er</sup> et 2 janvier.

Ceci pour assurer une meilleure efficacité du déneigement.

Merci de votre collaboration!

## Collecte d'arbres « naturels » de Noël



**Le mardi 9 janvier 2024  
si la température le permet.**  
Veuillez déposer l'arbre près de la route  
**avant 8 h du matin**

## Conférence matinale pour les 55 ans et plus

La troisième conférence matinale aura lieu  
**le jeudi 11 janvier 9 h à 10 h 30**  
à l'Auberge Cap Martin  
(93, Route 132 Ouest, Sainte-Anne-de-la-Pocatière).

**Sujet :** le Comité des usagers Kamouraska,  
avec Mme Brigitte Michaud.



Le comité des usagers découle de la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Kamouraska. Il représente les yeux, les oreilles et la parole des usagers.

Le coût de participation est de 10 \$, déjeuner inclus.

**Inscription requise, au plus tard le lundi 8 janvier à 16 h,** au  
418 856-3192 ou par courriel :

[agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com](mailto:agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com)



## ACTIVITÉ RAQUETTE AU CLAIR DE LUNE

PARCOUREZ LES SENTIERS DE  
RAQUETTE (1, 3 OU 5 KM)  
FEU DE CAMP  
BOISSONS CHAUDES OFFERTS!

SAMEDI  
27 JANVIER 2024  
18 H 30 À 21 H 30  
AU BOISÉ BEAUPRÉ  
ROUTE SAINTE-ANNE-  
SAINT-ONÉSIME

REMIS AU 24 FÉVRIER SI LE  
FROID EST TROP INTENSE  
EN JANVIER

**ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE!**

Pour information: Sébastien Tirman

418 856-3192 ou

[agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com](mailto:agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com)



## Positionnement des bacs de matières résiduelles



Crédit photo : opérateur de charrue sur la route 212

Assurez-vous de placer votre bac de matières résiduelles au bord de l'emprise municipale et non sur le bord de rue. Ceci pour assurer le passage du chasse-neige en toute sécurité. Les camionneurs de la Régie sont avisés de les remettre à la même place.

Merci de votre collaboration!

## Rappel : entretien hivernal de la route Drapeau



La route Drapeau (c'est-à-dire la section de la fin de la partie asphaltée en partant du 3<sup>e</sup> Rang Est jusqu'au chemin du Vide) sera ouverte à la circulation durant la saison hivernale, sauf lors de forts vents, de fortes précipitations et de tempêtes. En effet, l'accumulation de neige peut y être rapide et abondante. La Municipalité a fait installer des barrières de part et d'autre de la route. Elles seront fermées lors de ces circonstances avec la signalisation adéquate.

Nous vous rappelons que ce chemin est une route hivernale, que les conditions routières seront toujours à vos risques et que la Municipalité se dégage de toutes responsabilités. Cette année en sera une de test et le conseil municipal réévaluera la situation pour la saison 2024-2025.

## La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière

Fermeture pour la période des fêtes :  
du 22 décembre au 3 janvier inclusivement

### À partir du mardi 9 janvier :

Atelier de peinture de 9 h à 11 h

### À partir du mardi 9 janvier :

Scrabble duplicate de 13 h 30 à 16 h

### À partir du mercredi 10 janvier aux deux semaines :

Club de jeux de société de 18 h 30 à 21 h 30

**Samedi 13 janvier :** Atelier sur les huiles essentielles de 10 h à 12 h

**Samedi 20 janvier :** Lettres attachées à partir de 14 h

**Jedi 25 janvier :** Création de tableaux mon cocon de 18 h à 20 h



## Les cendres chaudes : comment vous en débarrasser



- Videz régulièrement les cendres de votre foyer.
- Les cendres devraient reposer dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tel le bac de matières organiques ou le bac à poubelle.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, assurez-vous que les cendres sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de s'assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.

## L'importance de la présence étudiante dans notre milieu

Afin de souligner l'importance de la présence étudiante dans notre milieu, Développement économique La Pocatière a offert 20 billets au Cégep de La Pocatière donnant accès à la loge pour des étudiants impliqués dans des activités parascolaires afin de regarder le match du 1<sup>er</sup> décembre entre Les Seigneurs et Le Transport Denis Gosselin de Saint-Cyprien.

La mise au jeu protocolaire a été faite par Jérémie Fortin, étudiant en comptabilité et gestion et responsable socioculturel de l'association étudiante du Cégep de La Pocatière, en présence de M. Vincent Bérubé, maire de la Ville de La Pocatière et président de Développement économique La Pocatière, de M. Jean-François Pelletier, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Dave-Antony Gaudreau, Directeur adjoint des études - Service aux étudiants. Beaucoup de plaisir en cette soirée, couronnée par un gain des Seigneurs!



Source photo 2 et 3 : M. Léo Charest

La présence étudiante apporte vitalité et dynamisme au sein de notre communauté et contribue au développement de nos entreprises, que ce soient par les différents stages effectués ou par les emplois accessibles au terme des études.

Nous leur souhaitons une excellente année scolaire et des moments mémorables au sein de notre communauté, contribuant ainsi au renforcement d'un solide sentiment d'appartenance envers notre milieu.

## Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 à midi jusqu'au 3 janvier 2024 inclusivement. Il rouvrira le jeudi 4 janvier 2024 dès 8 h 30. Durant cette période, les employés demeurent disponibles pour parer à toute urgence. Le service de déneigement restera à l'œuvre pour assurer votre sécurité.

## Séance du Conseil municipal de janvier 2024

Le **lundi 15 janvier à 20 h** à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. Bienvenue!